

N°DEC-2023-124

DÉCISION DU MAIRE

ORGANISATION PAR LA COMPAGNIE DE LA VALLÉE / L'HÉLIOTROPE, D'UN  
SPECTACLE INTITULÉ « ANGELA DAVIS », LE 30 MARS 2024 À LA SALLE  
GÉRARD PHILIPPE

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU l'arrêté ministériel du 30 mars 2021, portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°DCM-2023-44 du Conseil Municipal du 5 avril 2023, portant budget 2023 ;

VU le projet de contrat avec la COMPAGNIE DE LA VALLÉE / L'HÉLIOTROPE – 8 avenue du Relais 27300 BERNAY ;

**D É C I D E**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est décidé l'organisation d'un spectacle intitulé « Angela Davis », le 30 mars 2024 à 20 heures 30 à la Salle Gérard Philipe.

**Article 2** : Il est retenu pour ce faire la COMPAGNIE DE LA VALLÉE / L'HÉLIOTROPE, pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 4.235,15 €.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer avec ledit le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

**Article 3** : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

**Article 4** : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 26 juin 2023.

 Le Maire,  
Denis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le  
Et de sa publication le

29 JUN 2023

29 JUN 2023

*Pour le Maire et par délégation :*  
La Directrice Générale des Services  
Nathalie BOURGEOIS